

Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal a voté le budget de la commune le 28 mars dernier à l'unanimité moins une abstention, vous en trouverez le détail dans ces pages.

La diminution globale des recettes et l'augmentation des dépenses liée à l'inflation nous ont contraints à augmenter faiblement le taux d'imposition du foncier bâti, qui évolue ainsi de 38,84 % en 2023 à 39,34 % pour 2024. Cette mesure nous permettra de réaliser nos projets en empruntant de manière modérée. Les différentes subventions que nous avons sollicitées auprès de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département et du Pays Voironnais sont toujours en cours d'instruction.

Notre plus gros poste de dépense est la rénovation de la Maison des Vergers et du Parvis que nous vous présenterons lors de la réunion publique du 25 avril. Vous avez pu constater que la démolition des annexes de la maison des Vergers est en cours.

Nadine Reux, maire



Compte administratif 2023

Le compte administratif reprend toutes les recettes et dépenses de l'année écoulée, et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs. Pour 2023, il s'est établi comme suit :

INVESTISSEMENT	
RECETTES	468 569,60 €
DÉPENSES	351 748,88 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	116 820,72 €
RÉSULTAT REPORTÉ	423 331,72 €
TOTAL EXCÉDENT	540 152,44 €

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	1 222 647,88 €
DÉPENSES	963 593,40 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	259 054,48 €
RÉSULTAT REPORTÉ	20 000,00 €
TOTAL EXCÉDENT	279 054,48 €

L'excédent de fonctionnement dégagé a permis de basculer 259 054 euros dans la section d'investissement du budget prévisionnel 2024. Cela permet d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune pour la réalisation des projets d'investissement.

Les 20 000 euros restant de l'excédent 2023 seront reportés en section de fonctionnement pour 2024.

Réunion publique

Nous vous invitons le **jeudi 25 avril à 20h00 en salle Ri d'Olon**, à une réunion de présentation du projet de réhabilitation de la maison des vergers (ex- « maison Cleyet ») et du projet d'aménagement du parvis devant l'école, la mairie et les salles associatives.



Incivilités

Déjections canines, dépôts sauvages, dégradations diverses (dont une vitre brisée par jet de pierres à l'école !), les incivilités se multiplient à Charnècles !

Tous ces actes malveillants ont un coût pour la collectivité, et donc pour vous.

Et ils sont punissables. Par exemple pour les dépôts sauvages, tout contrevenant est passible d'une amende de 35 € (article R 632-1 du code pénal, s'applique aussi aux déjections canines), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 € (article R635-8 du code pénal).

Vous voulez nous signaler des actes d'incivilités ?

Utilisez Intramuros, rubrique « Signaler »



Interdiction du brûlage des déchets verts

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines. La Préfète de Région nous en rappelle donc l'interdiction stricte, et vous incite à utiliser des méthodes alternatives : compostage, broyage, paillage, dépôt en déchetterie. Ensemble, faisons de ces déchets une ressource.

Le non-respect de la réglementation vous expose à une amende pouvant s'élever jusqu'à 750 €. Pensez-y !

Journée de nettoyage du village

Puisque les incivilités commises par certains nous y obligent, nous reconduisons la désormais traditionnelle matinée de nettoyage du village. Elle aura lieu cette année dans le cadre du « World Cleanup Day » (journée mondiale de nettoyage de la planète), le **samedi 21 septembre**. Réservez la date, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour rendre sa beauté à notre village.



La stérilisation des chats, un acte de protection

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

Quels sont les avantages de la stérilisation ?

Des études ont montré que la stérilisation précoce réalisée dès l'âge de 8 semaines ne présente pas plus d'effets secondaires que lorsqu'elle est effectuée après l'âge de 6 mois. La stérilisation permet d'éviter pour le propriétaire l'effet « portée surprise », source trop fréquente d'abandon.

Pour les femelles, l'absence de stérilisation est corrélée à un risque élevé de tumeur mammaire entraînant généralement la mort de l'animal.

De plus, une stérilisation permet :

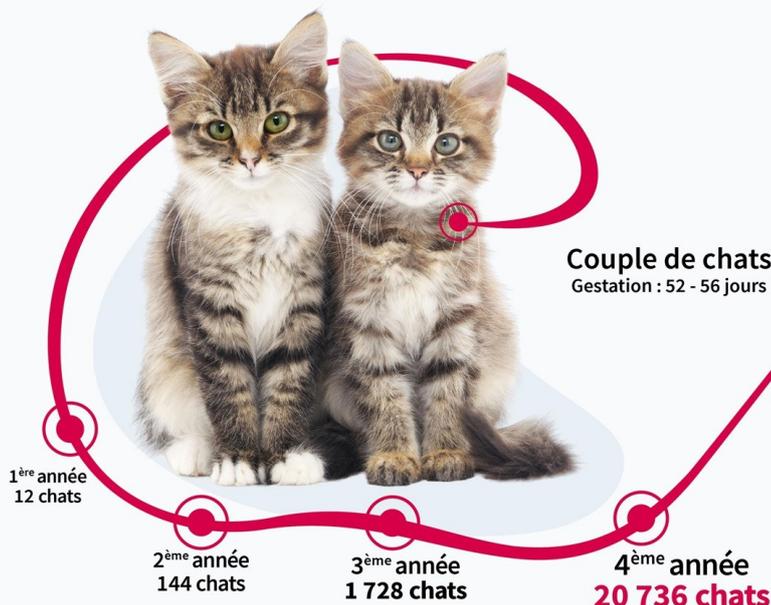
- une meilleure relation entre le chat et sa famille : un chat non stérilisé développe rapidement un comportement qui génère des désagréments pour son propriétaire et l'entourage : marquage urinaire, miaulements importants entre autres ;
- une diminution de la chasse par le chat : la petite faune sauvage est mieux préservée. Un chat non stérilisé a tendance à s'éloigner davantage du domicile de son propriétaire, il chasse plus et de fait est confronté à un risque plus élevé d'accident. Il peut également devenir porteur ou vecteur de maladies qui sont pour certaines transmissibles à l'Homme ;
- une diminution conséquente du nombre des abandons.

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !



Plus d'informations sur identifier-mon-animal.fr

En partenariat avec le CLAPAV : Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires

Pourquoi stériliser son chat ?



Cérémonie du 8 mai 2024

Rendez-vous au cimetière à 9h15 pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale et l'hommage rendu à ses combattants. Le service musical sera assuré par les musiciens de l'Echo de la Fure de Renage.

Le Printemps des cimetières

Dans le cadre de la 9^{ème} édition du « Printemps des cimetières » organisée par la région Auvergne-Rhône-Alpes, une visite patrimoniale est proposée par Andrée Budillon en partenariat avec la mairie.



LE PRINTEMPS DES CIMETIÈRES
RENDEZ-VOUS AU COEUR DES JARDINS DE PIERRE.



Cette année, Andrée nous propose une balade commentée dans le cimetière, **dimanche 26 mai de 10h00 à 12h00**, à travers les allées enherbées, à la découverte des tombes d'anciens maires, de « morts pour la France », et bien d'autres, avec documents à l'appui.

Au programme :

- circuit dans le jardin du souvenir ;
- jardin de pierre ;
- découverte et histoire du cimetière depuis 1891 ;
- rappel de différents modes d'inhumation au cours du siècle passé (avec des photos de l'ancien corbillard).

Un regard particulier sera porté sur les différentes croix en fer forgé, pierre ou ciment.

Entrée libre, de 0 à 99 ans !

Grand Prix de la municipalité

Amateurs de pétanque, réservez votre **dimanche 02 juin de 14h00 à 19h00**, pour le concours organisé par la municipalité avec le soutien précieux de Gilbert Perraud.

Plus d'informations et les modalités d'inscription dans le bulletin municipal du mois de mai. Juste le temps de reprendre l'entraînement !



ZAE nR

Les ZAE nR, qu'est-ce donc ? Ce sont les Zones d'Accélération pour le développement des Energies Renouvelables.

Les collectivités locales sont au cœur de la planification et définissent ces zones, en tenant compte du potentiel par type d'énergie : photovoltaïque, éolien, biogaz, géothermie, Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé.

D'ici quelques jours, vos élus vous présenteront (sur le site internet de la commune) leurs premières réflexions, et vous pourrez nous soumettre vos observations. La mise en ligne sera signalée par Intramuros.

Agenda

- **05 mai** : Rando VTT du Sou des écoles (stade)
- **08 mai** : Célébration en mémoire de la fin de Seconde Guerre mondiale (cimetière—9h15)
- **26 mai** : Printemps des cimetières (cimetière—10h00)
- **02 juin** : Concours de boules de la municipalité
- **09 juin** : Élections européennes (mairie)

Contacts

- **Service périscolaire** : scolaire@ville-charnecles.fr
- **Urbanisme** : urbanisme@ville-charnecles.fr
- **CCAS** : ccas@ville-charnecles.fr

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi, mercredi, jeudi, samedi* : 9h00 - 11h30

Lundi, jeudi : 14h30 - 16h30

* : 1er et 3ème samedi du mois, hors vacances scolaires

Accueil mairie : 04.76.91.07.29 - accueil@ville-charnecles.fr